

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie d'Orry la Ville

8 place de l'Abbé-Clin

60560 Orry la Ville

Téléphone : 03 44 58 91 16

Adresse internet : <http://www.orrylaville.fr>

E-Mail : accueil.mairie@orrylaville.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Réalisation de travaux de voirie sous forme d'un accord cadre à bons de commande période 2026 à 2030.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Territoire de la commune d'Orry la Ville

Code NUTS : FRE22

CPV global à la consultation

CPV principal : 45233223-8

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 200 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 200 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 1 année.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 1 année
- Reconduction n°2 : 1 année
- Reconduction n°3 : 1 année

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant:Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :

1. Critère **Prix** pondéré à 50 sur 100 points.
2. Critère **Valeur Technique** pondéré à 50 sur 100 points.

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Critère Prix

Précisions sur le critère : Évaluation de la valeur des Prix remis

Apprécié au vu des informations suivantes : Valeur des prix fournis par le candidat dans le BPU
La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante : pondéré à 50 sur 100 points.
25 points sur le devis estimatif pondérés par rapport au moins-disant.
25 points sur l'ensemble des prix. Chaque prix unitaire est pondéré par rapport au prix unitaire moins disant. La somme des notes obtenues par prix est multipliée par 25.

2. Le critère Valeur Technique est défini par les sous-critères qui suivent :

Apprécié au vu des informations suivantes : Informations fournies dans le mémoire technique

2.1. Sous-critère Service après-vente et assistance technique pondéré à 10 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Le candidat décrira les garanties, moyens et réactivité qu'il mettra en cas de dégradation prématuée des travaux réalisés.

2.2. Sous-critère Démarche qualité pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes PAQ, ou démarche similaire mise en place par le candidat

2.3. Sous-critère Gestion de la sécurité pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Moyens et formations mis en œuvre pour assurer la sécurité des ouvriers et usagers ou riverains.

2.4. Sous-critère Modes opératoires pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Méthodologie pour répondre aux commandes du client

2.5. Sous-critère Moyens humains et adaptation au chantier pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Listing du personnel et CV du personnel qui sera mis en place

2.6. Sous-critère Moyens matériels et adaptation pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Moyens matériel disponibles pour assurer la mission

2.7. Sous-critère Protection de l'environnement et gestion des déchets pondéré à 5 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Moyens prévus pour protéger l'environnement et remédier aux pollutions en cas de besoin

2.8. Sous-critère Références dans le domaine pondéré à 10 points sur 50 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Listing de chantiers similaires réalisés dans les 3 dernières années

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 25_032

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/12/2025

Date limite de réception des offres : 07/01/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par règlement par mandat administratif et virement du service public.

Modalités de financement des prestations : auto-financement
subventions.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre
: Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Amiens

Introduction des recours : Les délais d'introduction des recours est de 2 mois.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.